

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

63/215 du 1er/04/83 1024
/SECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.

Portant intégration et nomination
de Monsieur BAKATOULA Maurice,
dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services
Techniques (Laboratoire des Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notam-
ment en ses articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret
n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;

(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 5070/MEN-DGEOC-DOB du 27.8.82 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le
dossier de l'intéressé ;

/) E C R E T E :

.../...

Yh

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.60 susvisé, Monsieur BAKATOULA Maurice, né le 19 Octobre 1955 à Mangola (Mindouli), titulaire du Diplôme d'Etat d'Ingénieur, option : Mécanique des Industries Alimentaires, obtenu à l'Institut National des Industries légères de Bourmedes (Algérie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, 1e 1er Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean I T A D I.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP.DFP.	2
DFP.BST.	2
D.B.	2
D.C.F.	1
M.I.P.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1./-